

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 2: Le logement des personnes âgées

Artikel: Le mouvement populaire des familles poursuit son enquête

Autor: Vodez, Jean-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement populaire des familles poursuit son enquête

par M. Jean-Marie Vodoz

35

Le «salarisé romand moyen» paie un loyer mensuel de 194 fr.

Palais, chaumières et clapiers, avec leurs habitants: «veinards» simples mortels et pauvres lapins, sortent ces jours des gros dossiers que le Mouvement populaire des familles a méthodiquement constitués sur la vie matérielle et sociale des Romands. Le troisième fascicule de l'enquête vient, en effet, de paraître. On avait statistiquement décrit les «ménages salariés», ensuite estimé leur revenu moyen, qui se situait – à peu près tout compris – vers 1550 fr. par mois. On donne, maintenant, une image de leurs foyers.

Misérables ou cossus? Il n'est pas facile d'interpréter des moyennes formées d'éléments disparates à l'extrême. Néanmoins, les loyers sont plus bas, dans leur ensemble, que ne l'aurait prévu, d'après son expérience, un habitant de Lausanne ou de Genève. Et les commodités matérielles en rapide progrès.

On ajoutera, là-dessus, deux correctifs importants. Le premier, d'ailleurs, évident: le très grand luxe est tout simplement l'espace. Nous vivrions heureux si nous ne vivions pas serrés. Puis, en second lieu, les enquêteurs ont extrait du bas-fond de leur statistique un trop grand nombre de «cas marginaux», c'est-à-dire lamentables, et qui doivent évidemment blesser nos consciences. Car, sur les huit cents ménages interrogés, dix-huit (ou quinze avec un enfant, trois avec deux) s'encaquent dans une seule pièce; et neuf (dont un avec sept enfants, six avec trois) dans... le double, à savoir deux pièces. Arithmétique,

Les médecins semblent s'installer de préférence dans les villes moyennes, plutôt que dans les très grandes villes. C'est que la grande ville est de plus en plus inhumaine à ses habitants. La preuve en est dans un phénomène nouveau, apparu ces dernières années parallèlement à celui de l'urbanisation: la ruralisation des populations urbaines. De plus en plus les citadins s'échappent de la ville en de longs week-ends, ou possèdent des résidences secondaires. Le médecin de ville peut difficilement suivre ce mouvement peu conciliable avec la notion de constance des soins à la clientèle. Or, le médecin de ville aurait besoin de moments de repos et de détente, pour sa santé et son équilibre psychologique, pour sa culture personnelle et professionnelle, et bien souvent, comme tous les citadins, il rêve d'aller cultiver son jardin.

(Documents Geigy)

quement, la proportion, sans doute, est basse. Mais, sur l'ensemble des cantons romands, Jura compris, elle signifie que 5000 familles souffrent d'une promiscuité dans laquelle se détruit la santé physique, nerveuse et morale de l'être humain.

Pour le moment, revenons aux grandes moyennes. Il n'est possible de les exprimer, hélas, qu'en arrosant le papier de chiffres. Mais parlants. Voici les principaux:

1. Un «ménage salarié» sur cinq est propriétaire du logement qu'il occupe, un sur cinquante fait partie d'une coopérative d'habitation.

2. Les autres (78%) paient un loyer mensuel (et moyen toujours!) de 62 fr. par pièce et de 194 fr. au total, «charges» non comprises. (Les enquêteurs estiment que le chauffage, l'eau chaude et l'électricité coûtent une cinquantaine de francs supplémentaires). Mais ce loyer, bien entendu, varie beaucoup:

a) Selon que l'immeuble a été construit avant ou après 1947, l'année choisie par le contrôle fédéral: 170 fr. dans le premier cas, 235 fr. dans le second.

b) Selon que l'immeuble est ou non subventionné. L'aide des pouvoirs publics touche 11,2% des «ménages salariés». Leur moyenne descend alors à 172 fr.

c) Selon la grandeur des localités considérées. Dans un bourg de moins de 3000 âmes, le loyer théorique est de 173 fr. De 3000 à 100 000 habitants, il est de 185 fr. Et au-dessus de 100 000 habitants (c'est-à-dire à Lausanne et Genève), il saute à 216 fr.

Plus d'une personne par pièce

3. La progression montante des loyers s'accélère d'une à quatre pièces. En d'autres termes: qui échange une pièce contre deux paie un loyer supérieur de 5,6%; mais qui passe de deux à trois paie 9,6% de plus; et qui passe de trois à quatre fait un bond de 23%. Commentaire du MPF: on pénalise les familles nombreuses et beaucoup d'entre elles doivent s'entasser dans trois pièces.

4. L'occupation (moyenne) est d'ailleurs la suivante: 0,96 personne par pièce chez les salariés propriétaires et 1,13 chez les locataires, soit 1,09 dans l'ensemble. Mais, si la moyenne est ventilée d'après le nombre des enfants, elle devient: 0,84 personne par pièce dans les familles sans rejetons; 1,02 personne dans celles qui en ont un; 1,22 dans celles qui en ont deux; 1,45 (soit, en gros, une personne et demie par pièce) dans les familles à trois enfants. Remarque: ni la salle de bains, ni la cuisine, ni le «hall meubleable» ne sont comptés comme pièces.

5. La grande majorité des appartements sont bien équipés. Ils ont tous l'eau courante à la cuisine. Un sur cent ne l'a pas aux toilettes, et six n'ont de toilettes qu'à l'extérieur. En outre 87% reçoivent l'eau chaude, et 87% aussi comprennent une salle d'eau (douche ou bain). Il faut noter enfin que 83% des ménages disposent d'une machine à laver, soit collective, soit particulière.

Le téléphone: 75 % d'abonnés

6. Quant aux appareils divers, 87% des ménages possèdent une armoire frigorifique, mais 2% une machine à laver la vaisselle. Et, côté «loisirs», 91% ont la radio, 57% la TV. Reste, enfin, le téléphone: il compte 75% d'abonnés.

Nos dieux lares, on le voit, se sont beaucoup modernisés. Le MPF le reconnaît, d'ailleurs. Mais... le dirons-nous? A regret. Car, aussi précieuse que les deux précédentes, sa troisième brochure présente un défaut dont elles étaient presque exemptes: un fourmillement de commentaires, de «mais» et de «si» manifestement destinés à prévenir une interprétation trop optimiste des tableaux de chiffres. Une préoccupation politique paraît, ici, constamment présente: celle des auteurs de l'initiative pour «le droit au logement». Or, on peut se demander si l'image des foyers suisses romands, telle qu'on la découvre avec une méritoire netteté, ne fournit pas un argument supplémentaire au partisan du régime actuel du logement en Suisse: un régime assez libre, et tempéré – mais seulement tempéré – par les interventions de l'Etat.

Le sixième du salaire théorique

Exceptons, encore une fois, les «cas marginaux», qui peuvent – et qui doivent! – être résolus grâce à différentes mesures particulières. Et constatons:

1. Que si le salaire moyen – très moyen, sans doute! – est de 1550 fr., le loyer moyen, puisqu'il s'établit à 194 fr. représente seulement sa huitième partie.
2. Que la modernisation des immeubles n'entraîne pas une augmentation théorique insupportable: le chiffre de 235 fr., qui vaut pour les logements construits après 1947, ne fait encore que la sixième partie du salaire.
3. Que cette modernisation porte des fruits palpables, et très répandus.

La situation se tend, il est vrai, dans les deux plus grandes villes. Surtout, un problème reste aigu: le manque de place. Ajoutons-y (bien que les enquêteurs n'aient pas abordé ce chapitre) le bruit, qui force les ménages à vivre en communautés douteuses, et qui, d'une certaine manière, fait apparaître encore plus exigu leur espace vital.

Mais l'Etat, s'il intervenait massivement sur le marché, serait-il capable de multiplier les appartements plus vastes et mieux insonorisés? Ne pourrait-on pas craindre, au contraire, l'entassement des petites boîtes uniformes, bon marché, tristes et bruyantes?

Telles sont les questions posées, avec une précision nouvelle, par la remarquable enquête du MPF. On y constate avec étonnement, d'ailleurs, que les coopératives d'habitation groupent une proportion vraiment dérisoire des «ménages salariés». On songe, néanmoins, que l'avenir

Employés et ouvriers

(Les Groupements patronaux vaudois communiquent)

La distinction entre la condition de l'employé et celle de l'ouvrier paraît aujourd'hui anachronique. Elle se justifie de moins en moins. L'évolution des techniques et des méthodes de travail est telle qu'il n'est plus possible de maintenir une discrimination devenue arbitraire. En effet, la formation professionnelle de l'ouvrier qualifié est aussi longue – parfois même plus longue – que celle du personnel administratif; le niveau des connaissances nécessaires est aussi élevé. L'économie a besoin des uns et des autres également.

C'est pourquoi la nouvelle Convention collective de travail de l'industrie chimique bâloise est à juste titre considérée comme un événement important dans les relations du travail en Suisse. Cette convention, conclue entre l'Association des industriels de la chimie bâloise, la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier (FTCP) et la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH), est applicable du 1^{er} janvier 1969 au 31 décembre

devrait être aux constructeurs, aux locataires, groupés, pour mettre en commun leurs moyens financiers et techniques. Une fois de plus, la cogestion, sésame des années septante? C'est qu'il n'existe pas beaucoup d'hypothèses plus équilibrées ni plus fécondes.

«Feuille d'Avis de Lausanne» 7. 1. 1969

«Aisance et privations» est le titre général de l'enquête que le Mouvement populaire des familles a menée avec la collaboration technique et sous le contrôle de l'Institut suisse d'opinion publique. La «Feuille d'Avis» a longuement présenté, le 31 octobre 1968, les deux premiers fascicules publiés: «La silhouette des ménages salariés de Suisse romande» et «Les revenus de la vie professionnelle». Après «Conditions de logement et équipement ménager» paraîtront encore trois fascicules consacrés notamment à l'alimentation, aux vacances et à la sécurité sociale.

On peut commander ces brochures au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire, ou 12 fr. les six, au secrétariat général du MPF, 1, rue Etienne-Dumont, 1204 Genève.

TAVELLI & BRUNO S.A. NYON

GENÈVE - LAUSANNE - PONT-DE-LA-MORGE

PRODUITS MÉTALLURGIQUES - APPAREILS SANITAIRES